

# Protocole reprise

## Textes de référence :

- « Guide des pratiques à reprise différée » (Ministère des Sports, 25 mai 2020)
- « Déconfinement 2 : les mesures pour le sport du 2 au 22 juin » (Ministère des Sports, 28 mai 2020)

## Le virus COVID-19 est toujours présent et les gestes barrières s'imposent :

- Se laver régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter à la poubelle
- Eviter de se toucher le visage avec les mains
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer les mains et arrêter les embrassades

## Pour les Educateurs :

- 9 joueurs Maximum + 1 Educateur
- Jeu collectif interdit / Echanges d'objet ou de ballon interdit (même au pied)
- Espace minimum pour Jeunes (en dessous U14) = ¼ terrain à 11
- Espace minimum (U14 et +) = ½ terrain à 11
- Port du masque Obligatoire
- Seul l'éducateur manipule le matériel pédagogique

## Pour les Licenciés :

- Arriver en tenue (Protèges Tibias non obligatoires) car accès vestiaires interdit
- Amener Ballon et Gourde (remplie) car accès aux robinets interdit
- Masque non requis
- Aucune interaction avec autres licenciés ou avec les éducateurs
- Respect des règles de distanciation et de jeu

## Pour les Familles / Transports :

- Ne pas rester dans l'enceinte du Stade pendant la séance
- Libérer le parking dès que possible
- Se garer au parking imposé par l'éducateur (Stade ou Ecole)

## Responsabilité :

- Les pratiquants doivent se sentir en bonne santé (prise de température si besoin)
- Les éducateurs ont le devoir de prendre les mesures qui s'imposent
- M Jean-François FONTAINE est nommé GPS (Garant du Protocole Sanitaire). Il est chargé de rappeler les règles et de les faire appliquer.